

EN FINIR AVEC LA CONFUSION : ÉTUDES DE LANGUE OU ÉTUDE DE LA DÉNOTATION

Jean Robert RAKOTOMALALA

Pragmatique, syntaxe, sémiotique

Université de Toliara, Madagascar

yonnanbob@gmail.com

Résumé : Face à plusieurs décennies de fausse classification du français en tant que langue étrangère dans des pays où il est à la fois la langue d'enseignement et la langue d'administration, nous proposons ici une approche de la syntaxe débarrassée de ses apories que des ouvrages de référence continuent de publier. C'est cela la colonisation pernicieuse mais en mode masqué (*softpower*) puisqu'elle culpabilise la victime et innocent les bourreaux. Nous allons démystifier cette aberration en trois points : les pronoms personnels, les pronoms relatifs et le mode des verbes. Mais avant, nous allons montrer que la grammaire s'est installée dans le langage à des fins de cohérence.

Mots-clés : langue, allogène, E. MAROT, syntaxe, pragmatique

TO END THE CONFUSION: LANGUAGE STUDIES OR DENOTATION STUDIES OF DENOTATION

Abstract: Faced with several decades of false classification of French as a foreign language in countries where it is both the language of instruction and the language of administration, we propose here an approach to syntax freed of its "aporias" which reference works continue to publish happily. This is the pernicious colonization but in masked mode (*softpower*) since it makes the victim feel guilty and innocents the executioners. We will demystify this aberration in three points: personal pronouns, relative pronouns and the infinitive mode. But before, we are going to show that the grammar was installed in the language to guaranty the coherence.

Keywords: language, allogenic, E. MAROT, syntax, pragmatic

Introduction

Le plus grave problème des langues naturelles est leur acquisition dans des pays où elles ne sont pas des langues maternelles. C'est le cas du français dans de beaucoup de pays dont Madagascar sur lequel se basent nos observations. Ce problème découle de la colonisation qui dégrade le peuple colonisé en outil animé. Pourtant, la dimension pragmatique de la langue détermine des rapports interlocutifs et surtout une inscription du sujet dans le social comme le souligne de manière indirecte cette remarque de ARISTOTE (1857 : 11) : « [...] s'il est honteux de ne se pouvoir défendre avec son corps, il serait absurde qu'il n'y eût point de honte à ne le pouvoir faire par la parole, dont l'usage est le plus propre à l'homme que celui du corps. Ce qui veut dire que la langue entre dans un rapport de force et que celui qui la maîtrise domine nécessairement l'autre. Ce rapport de force est confirmé dès l'introduction des écoles à Madagascar :

Quatre axes sont développés dans un premier temps pour l'enseignement à destination des populations colonisées : l'appui sur l'enseignement privé, quasi exclusivement celui des missions religieuses, l'utilisation de la langue française, la vocation professionnelle de l'enseignement et la mise en place de formations supérieures devant fournir les auxiliaires jugés nécessaires à la colonisation.

DUTEIL (2009 : 29)

Autrement dit, il s'agit de fournir des auxiliaires – des outils animés – à la colonisation et nullement l'acquisition d'un savoir permettant à l'individu de s'épanouir et de juger par lui-même. Nous allons montrer cette forme de barrière linguistique qui limite les colonisés au rôle d'auxiliaires de la colonisation sur quatre points. D'abord, il y a toujours cette double confusion dans l'apprentissage du français, sur son statut : langue étrangère ou langue allogène, et le terrible fourvoiement entre ce que la langue désigne et la langue elle-même. Ensuite, nous verrons que des approximations au niveau de la syntaxe constituent des apories méthodologiques qui verrouillent l'accès à la langue sous forme de psittacisme encouragé par pratiquement toutes les institutions impliquées dont les Alliances Françaises¹ et les Universités. La question cruciale qui se pose alors est de savoir si la pédagogie du français non-langue maternelle est-elle pertinente en Afrique. L'hypothèse d'évaluation de cette question est une proposition d'application de la grammaire générative et transformationnelle et une implication de la pragmatique. Le but de la recherche est d'éviter au professionnel du français comme discipline de chaudronner, c'est-à-dire de dire une chose et son contraire, à travers des "exceptions qui confirment la règle".

2. La double confusion

La première confusion est décidément une aberration sur le statut du français dans une situation de contact de langues. À ce propos, il faut souligner que Madagascar est ce que l'on pourrait appeler une singularité mathématique car c'est le seul pays qui possède une langue unique du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Cette situation aurait dû favoriser le contact de langues mais le changement perpétuel de la politique linguistique fait que contact vire toujours à la diglossie. La deuxième confusion est une prolongation de la première car elle consiste dans une classe de langue, le français en l'occurrence, à étudier plus ce que désigne la langue et très peu son fonctionnement interne. Ceux qui désirent faire des recherches par eux-mêmes se heurtent à deux problèmes : le volume énorme des ouvrages de référence et le caractère indécidable de formulation de règles par l'introduction de la notion d'« exception » ou de « quelquefois » qui sont de pures apories méthodologiques.

2.1 *Le statut du français*

Le français est une langue naturelle et en conséquence peut être appris suivant une grammaire implicite, du moins avant la puberté. Mais après la puberté, selon (LENNEBERG, 1967, p. 176) l'acquisition automatique d'une langue étrangère semble disparaître et il faut une grammaire explicite et un effort élaboré. Ce qui implique une méthode élaborée dans les

¹ Madagascar en compte vingt - neuf à ce jour, un véritable maillage de l'île

classes de langue au niveau des Lycées et des Universités. La conclusion de (BIALYSTOCK, HAKUTA, & WILEY, 2003) confirme également ce déclin de la compétence linguistique avec l'âge. De la première République à celle actuelle, le français (langue officielle) est tantôt une langue seconde ou une langue première, mais ce qui est permanent est sa didactique : celle d'un Français Langue Étrangère (FLE) en dépit du fait qu'il est la langue de l'administration et la langue de l'enseignement, exception faite d'une période néfaste de malgachisation pendant la deuxième République. Dans la diglossie qui s'est installée depuis les premières époques de contact des langues, le français est toujours valorisé au détriment de la langue malgache. Cette situation aboutit à une alternance codique dans laquelle le locuteur s'évertue à insérer des lexiques du français dans la moule de la grammaire du malgache qui peut devenir à la longue une créolisation du malgache d'autant plus que les Français de Madagascar refusent de parler en malgache.

2.2 La didactique du FLE

Que ce soit dans des structures formelle ou informelle, il est étonnant de constater que la théorie préconisée par les responsables est une didactique d'une langue étrangère qui est un déni de réalité parce que le français est une langue utilisée dans toutes les sphères de la vie nationale, alors qu'une langue étrangère n'a que la seule finalité d'être utilisée envers des étrangers de passage dans le pays. À cette première confusion du statut de la langue française s'ajoute une autre : celle du rapport entre la langue et la réalité. Il est vrai que la langue doit s'appliquer à un dehors, mais selon la critique de SAUSSURE par HJELMSLEV, elle ne peut pas être une tautologie du réel, ni même, en être mimétique :

Dans une science qui évite tout postulat non nécessaire, rien n'autorise à faire précéder par la « substance de contenu » (pensée) ou par la « substance de l'expression » (chaîne phonique) ou l'inverse, que ce soit dans un ordre temporel ou dans un ordre hiérarchique. Si nous conservons alors la terminologie de Saussure, il nous faut alors rendre compte – et précisément d'après ses données – que la substance dépend exclusivement de la forme et qu'on ne peut en aucun sens lui prêter d'existence indépendante.

HJELMSLEV (1968-1971 :68)

Cela veut dire que le langage n'est pas un système qui s'est érigé d'un dehors que nous comprenons comme étant le monde extralinguistique, mais il est un système qui doit s'appliquer à un dehors. C'est cela qui explique la différence entre les langues et nullement une question d'arbitraire parce que le langage s'est construit une grammaire par besoin interne de communication et nullement par complexification de l'univers extralinguistique. D'ailleurs, (BENVENISTE, 1982[1966], pp. 49-55) conteste l'articulation de l'arbitraire entre le signe et le référent et le situe à l'intérieur du signe. Cette dernière remarque nous permet de constater que le langage est un système qui s'est autonomisé au cours de son histoire afin de servir l'intelligence dans le processus de créativité. C'est ce que rend compte l'analyse reproduite ici *in extenso* :

L'hominisation de l'espèce commence lorsque l'individu se sert d'un objet pour en modifier un autre en vue d'une action que ce second assume : lorsque le chasseur modifie la forme d'un caillou pour en faire une arme contre un gibier éventuel. Éventuel : il faut bien que dans l'opération de fabrication d'un instrument, qu'un troisième objet soit absent et remplacé par son image. La « certitude du sensible » nécessaire au travail est prise en charge par la représentation. Un langage qui relaie le geste déictique est là pour épouser le mouvement de naissance de l'activité sémiotique. Le *sens* surgit. C'est ce *sens* que nous lisons quand nous interprétons comme instrument la modification non accidentelle d'un silex : le signe d'une activité qui opère dans l'absence de son objet.

LAFONT, (1978 :19)

Ce qui est très fascinant dans la fabrication d'un outil tient dans la logique narrative qui modifie la forme d'un caillou à des fins utilitaires ; et la logique narrative ne peut être que linguistique au point qu'il n'est pas trivial de soutenir qu'*une fois le monde narrativisé, la catégorie du réel s'évanouit comme une question inutile.* (RAKOTOMALALA, 2015 [2004] , p. 12). C'est cela l'autonomie de la linguistique. Bien qu'elle ne soit pas absolue et qu'il faut à la linguistique s'appliquer à un dehors, il n'est pas admissible qu'une pédagogie du français confonde la langue comme système autonome et la dénotation. Pourtant, c'est ce qui est préconisé en FLE. Il est évident que le langage est condamné à être un moyen : *moyen de connaissance dont l'objet principal réside en dehors du langage même, bien qu'il demeure la seule voie pour y parvenir* (HJELMSLEV, 1968-1971, p. 10). C'est cela la confusion qui affaiblit dangereusement la pédagogie du français comme langue étrangère dans les pays anciennement colonisés par la France : une priorité à la connaissance transcendantale que le langage autorise : histoire, géographie, religion, biologie, anthropologie, sémantique, etc. au détriment de l'immanence du langage qui a pour objet le langage lui-même. Cette méthode aberrante est une forme de colonisation puisqu'elle a pour argument qu'une langue porte la trace de la culture de la population qui la parle et que pour connaître une langue, il faut connaître la civilisation de son pays. Il s'agit là pour nous d'une double aliénation. Cette deuxième aliénation est pourtant formalisée dans le Cadre Européen Commun de Référence pour l'enseignement des Langues (CECRL) dans lequel les compétences culturelle et interculturelle font partie des objectifs. La trace de cette première aliénation est par exemple la contamination du /r/ vélaire du français dans la langue malgache qui n'a qu'un /r/ alvéolaire. La langue doit être étudiée en tant que système de signes, c'est-à-dire pour son mécanisme de fonctionnement et nullement pour une sémantique qui lui est transcendante. La didactique du français doit consister à donner aux apprenants le mécanisme de la langue pour qu'elle soit un moyen d'acquérir d'autres connaissances, y comprises la langue elle-même. C'est cela qu'il faut entendre par « immanence » dont la radicalisation est une visualisation de la transcendance. Maintenant nous allons voir les conditions de cette immanence et en donner quelques exemples.

3. Le principe d'empirisme

Nous devons ce principe à HJELMSLEV dont la glossématique fait table rase de ce qu'il qualifie de linguistique traditionnelle qui s'occupe des connaissances transcendantes au langage telles que la philologie ou la linguistique comparée et l'ethnolinguistique, bref la sociolinguistique d'une manière générale. Pour que l'étude linguistique ne dévie pas de son objectif : il faut étudier la langue et non ce qu'elle désigne. Cette radicalisation de la forme est une immanence qui a pour visualisation la transcendance, et elle s'appuie sur un principe d'empirisme que HJELMSLEV définit de la manière suivante : « La description doit être non contradictoire, exhaustive et aussi simple que possible. L'exigence de non-contradiction l'emporte sur celle de description exhaustive, et l'exigence de description exhaustive l'emporte sur celle de simplicité. (LAFONT, 1978 : 19). Dans les lignes qui suivent, nous allons soulever quelques contradictions qui est une conséquence de l'interférence de la théorie linguistique avec l'utopie de ce que le langage désigne.

3.1 Les pronoms de conjugaison

Le premier problème que nous allons soulever sur les pronoms est une inadéquation terminologique. Tout d'abord, en ce qui concerne les pronoms de conjugaison, il faut admettre que ; suivant en cela (BENVENISTE, 1982[1966], pp. 251, sqq), la première personne est l'instance de l'énonciation et il ne reprend aucun segment linguistique antérieur. Il désigne la personne qui parle et installe la deuxième personne en allocutaire. Dans le style juridique assez archaïsant, nous pouvons avoir un *je* cataphorique qui annonce un segment nominal postérieur : *Je soussigné, Directeur des études Pragmatiques...* La troisième personne est la personne absente, objet de la communication. Ou bien, elle est la non-personne comme en témoigne la reprise des groupes nominaux inanimés et les divinités. Il existe un tabou linguistique concernant les noms des divinités qui sont anaphoriques par le pronom *il*. Nous sommes alors en désaccord complet avec l'idée de sujet apparent et de sujet réel qui est introduite par *La Grammaire Larousse* :

Dans les verbes impersonnels ou pris impersonnellement, on distingue le *sujet apparent* et le *sujet réel*. Le sujet réel, placé après le verbe, fait ou subit l'action indiquée par le verbe. Le sujet apparent est un pronom (*il* ou *ce*) qui, placé avant le verbe, ne joue d'autre rôle que de laisser prévoir le sujet réel : **Il** lui arrive une **aventure** extraordinaire. **Il**, sujet apparent de *arrive* ; **aventure**, sujet réel de *arrive*.

DUBOIS, JOUANNON, & LAGANE (1961 :25)

Une interprétation reprise dans l'édition de 2017 alors que bien avant cette trace mythico-religieuse de la langue est déjà attestée :

Certains grammairiens contestent que *il* soit purement formel. Voir surtout L. Spitzer, *Stilstudien*, I, pp. 160-222 : pour Spitzer, *il* a une valeur mythique ; c'est « le grand neutre de la nature », « une périphrase pour *Dieu* », « un euphémisme » ; *il pleut* doit être rapproché de *Jupiter tonat* (sic.) « Jupiter tonne » des Latins.

GREVISSE (1997[1993] :305)

Par délocutivité, cette trace contamine l'usage par effacement du sujet énonciateur au profit de l'autorité énonciative dérivée du pouvoir divin comme dans *il fait nuit, il est nécessaire de..., il faut que...* etc. et même dans les termes d'adresse pour les puissants de ce monde qui se déclinent à la troisième personne pour les distinguer des individus normaux : *son excellence, sa majesté*.

3.2 Le pronom *en*

Le problème de ce pronom est son rapport avec la règle de MAROT qui stipule que :
 À la forme composée, la forme adjectivale s'accorde avec le complément d'objet du verbe, si ce complément précède le verbe. Autrement elle demeure invariable. (Règle d'accord établie par Marot, au XVI^e siècle (PICHON & WAGNER, 1991, p. 286).

La *Grammaire Larousse* exprime exactement la même chose :

Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir (temps composés des verbes actifs) s'accorde en genre et en nombre avec son complément d'objet direct, lorsque ce complément le précède. (DUBOIS & LAGANE, 2017 [1964], p. 118)

Cette règle entre en contradiction avec le comportement des objets indéfinis qui sont repris par la forme *en + nom de nombre* :

1. *Je mange une pomme – j'en mange une*
2. *Je mange deux pommes – j'en mange deux*
3. *Je mange des pommes – j'en mange Ø²*

Autrement dit, il est impossible que l'anaphore par *en* puisse influencer le participe passé puisque l'élément pouvant porter les marques grammaticales est laissé derrière le verbe comme l'atteste la dislocation de droite suivante :

4. *Des pommes, j'en ai mangé beaucoup*

La règle de Marot est valable exclusivement pour les objets définis anaphoriques et jamais pour les indéfinis et les ouvrages qui en sont conscients plongent les apprenants dans un embarras aliénant parce que la règle contrevient au principe d'empirisme au niveau de la non-contradiction :

Ce cas est posé, lorsque le complément est le pronom *en* ; et les grammairiens discutent toujours à son sujet sans parvenir à établir des règles cohérentes. (...) Il n'en reste pas moins qu'on relève de nombreux exemples d'accord orthographique (cf. Grevisse, B.U. § 795) lorsque *en* représente un complément de valeur partitive. *Des connaissances, des conseils, mes trois fils en ont reçus*.

PICHON & WAGNER (1991 :289-290)

Ces exemples ont un effet colonisateur puisque les livres de grammaire sont écrits par des locuteurs natifs, alors l'enseignant africain a peur de contredire le « Blanc » et

² Le zéro phonétique, noté Ø est le nom des nombres indéterminés *des* et *du*

continue à perpétuer la contradiction avec un sentiment d'impuissance d'arriver à une description exhaustive. Pire : il masque cette impuissance en disant que le français est une langue très difficile. Il s'ensuit que les formateurs se contentent de faire du psittacisme que finalement les apprenants sont aussi pris de vertige et ne s'intéressent pas du tout au français comme discipline mais seulement comme outil d'expression. Nous allons maintenant passer aux pronoms relatifs

4. Les pronoms relatifs

Tout comme dans l'acquisition des pronoms personnels, ici nous avons également une contradiction dans les règles. C'est une véritable aporie méthodologique parce que la présentation des pronoms relatifs s'appuie depuis toujours sur leur forme de surface sans jamais les classer en fonction de la structure du groupe nominal qu'ils reprennent, c'est-à-dire que leur fonctionnement syntaxique. Ainsi, dans ce qui peut être considéré comme la référence absolue de la grammaire du français, *Le Bon Usage* de Maurice GREVISSE remis à jour en permanence par son gendre André GOOSSE, nous avons une liste de pronoms relatifs de formes simples : *Qui, que, quoi, dont, où*. (GREVISSE, 1997[1993], p. 1037). Plus grave encore, voici ce que nous lisons à propos des formes composées :

Dans *lequel*, composé de l'article défini et du déterminant interrogatif, les deux éléments varient en genre et en nombre, genre et nombre qui sont communiqués par l'antécédant. *La maison dans LAQUELLE j'ai passé mon enfance a été détruite pendant la guerre*. L'article défini que contient *lequel* se contracte avec les prépositions *à* et *de* au masculin singulier et au pluriel : *le livre AUQUEL je pense*. *Les livres AUXQUELS je pense*. *Le livre à propos DUQUEL vous m'avez interrogé*. *Les livres à propos DESQUELS vous m'avez interrogé*.

GREVISSE (1997[1993]) : 1040)

La même répartition de formes se trouve également dans *Grammaire Larousse* (DUBOIS & LAGANE, 2017 [1964]) qui est un ouvrage très prisé des étudiants et des enseignants en plus de l'identité des formes qu'ils appellent « composées » (*lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*). C'est une distribution identique entre formes simples et formes composées qu'atteste pareillement un autre ouvrage de renom avec cette différence près qu'il y a des doublons : *lequel, auquel, laquelle, à laquelle, lesquels, auxquels, auxquelles* (PICHON & WAGNER, 1991, p. 223). Ce n'est pas ainsi qu'une grammaire déductive doit opérer. De la même manière que les formes des pronoms personnels sont obtenues par nature du groupe nominal qu'ils anaphorisent, ici également nous devons faire pareil, parce qu'il ne faut jamais oublier que la grammaire a donné naissance au langage à partir du protolangage pour établir la cohérence d'un discours qui parle d'une chose absente et dans lequel le référent évolue. Ainsi, nous préconisons dans (RAKOTOMALALA, 2015) une répartition entre pronoms relatifs non prépositionnels et pronoms relatifs prépositionnels.

4.1 Les pronoms non prépositionnels

Sous cette rubrique, il n'y a que deux pronoms : *qui* et *que*.

Qui est un pronom sujet. Il y a lieu de rappeler ici que le pronom n'a pas pour fonction d'éviter la répétition comme cela est diffusé dans les classes de langue. Son rôle est d'assurer la cohérence au service d'un discours qui se complexifie mais qui doit rester pertinent pour qu'il puisse être mémorisé. C'est le cas précis des mythes qui nous sont parvenus malgré leur nature orale comme pour faire mentir l'adage selon lequel *les paroles s'envolent, les écrits restent*. *Que* est un pronom objet direct. Il existe une règle appelée WH-MVT (KAYNE, 1977 [1975], p. 19 et passim) qui déplace les pronoms relatifs en tête de phrase. C'est pour cette raison que le pronom relatif *que* saute de sa place d'objet direct pour venir s'installer à gauche du sujet de la phrase qu'il relie à une précédente. Tout cela est bien connu – peut être de manière implicite – mais là où le bât blesse, c'est lorsqu'on lit : « Le pronom relatif, précédé ou non d'une préposition, est placé en tête de la proposition relative et immédiatement après son antécédent : *Elle revoyait en rêve cette maison dont elle connaissait chaque pierre.* » (DUBOIS & LAGANE, 2017 [1964], p. 68). Il est très facile de falsifier cette règle avec cet exemple d'illustration lui-même :

5. *Elle revoyait en rêve cette maison de son enfance dont elle connaissait chaque pierre*

Ce postulat de placement immédiat après son antécédent est un postulat inutile et engendre une contradiction insoluble et prête au ridicule dans des exemples où le nom de tête et son expansion adnominale sont de genre différent, comme celui-ci :

6. *La femme de mon patron qui est amoureuse de moi me donne un rendez-vous*

Il est complètement inutile de corriger cette règle par un autre postulat puisque l'on sait que c'est le groupe nominal le plus à gauche qui est dominant par rapport à ses expansions. Il faut entendre ici par décolonisation de la syntaxe la sortie des contradictions qui se résument à affirmer une règle et y introduire des modalisateurs type « quelquefois » ou « toutefois » ou encore « cependant » pour introduire la réfutation de la règle annoncée parce que cela revient à dire qu'il n'y a pas de règle si l'on peut à la fois la suivre et ne pas la suivre. Une aporie qui sème le désarroi et l'angoisse chez les apprenants aussi bien que chez les enseignants.

4.2 Les pronoms relatifs prépositionnels

Ils se divisent en deux groupes selon leurs formes extérieures : la forme simple et la forme composée.

-Pronoms prépositionnels de forme simple

Y figurent *dont* et *où*. Ces pronoms reprennent un groupe nominal toujours précédé d'une préposition. *Dont* intervient de deux manières possibles : verbe transitifs indirects en *de* ou adnominal en *de* :

7. *Le travail dont je m'occupe vise à faciliter l'acquisition d'une langue étrangère*
8. *J'aime cette fleur dont la couleur est rouge*

Où reprend un locatif (temps ou lieu). Les prépositions qui vont avec les locatifs sont très variables :

9. *Le village où je suis né n'a ni eau ni électricité (je suis né dans ce village)*
10. *Le moment où nous avons pris cette décision était grave (nous avons pris cette décision en ce moment)*

-Pronoms relatifs composés

Pour aller plus vite, il n'est que de donner la structure de pronoms relatifs composés : si la préposition est autre que *de*, alors les pronoms relatifs prennent la forme suivante :

Préposition + Article défini + quel

Évidemment, l'item *quel* varie en fonction de l'article défini, déterminant du nom repris par le pronom. Dès lors, nous avons toutes les formes de surface voulues. L'avantage de cette formule saute aux yeux : au lieu d'énumérer avec un arbitraire la liste des pronoms relatifs composés, qui est en réalité une liste ouverte comme le suggère l'exemple suivant, il suffit d'en donner la formule :

11. *Le pommier au-dessous duquel Eve admire les fruits défendus est au milieu du jardin.*

La suggestion consiste à dire que toutes les prépositions autres que *de*, toutes les locutions prépositives dont on ne peut pas faire la liste puisqu'elle implique des expressions telles que *en application de*, *au détriment de*, ... sont prises en charge par la formule pour entrer dans la classe des « pronoms relatifs prépositionnels composés », et la composition n'est pas tellement dans la fusion de l'article défini avec l'item *quel* - parce que le défini annonce une relative ou un adnominal - mais dans celle d'une préposition autre que *de* et l'item *quel*. Dire que *lequel* - c'est ce que font tous les livres de grammaire - est un pronom relatif composé, c'est faire preuve d'une grande négligence parce que son usage relève plutôt de la dislocation de droite, contrairement au processus des pronoms relatifs qui ont pour mission de réunir deux phrases en une seule nouvelle sur la base d'une coréférentialité d'un groupe nominal dans les deux phrases de départ :

12. *Mais aux airs pyrénéens de ce bienfaisant pasteur se mêlait déjà la cloche du repasseur, lequel criait : « Couteaux, ciseaux, rasoirs » (M. Proust) (PICHON & WAGNER, 1991, p. 225)*

Il est très facile de falsifier ce prétendu pronom relatif en employant *qui* :

13. *Mais aux airs pyrénéens de ce bienfaisant pasteur se mêlait déjà la cloche du repasseur qui criait : « Couteaux, ciseaux, rasoirs »*

Pour discréditer définitivement cette interprétation de *lequel* et consorts comme pronom relatif, il suffit d'ajouter la remarque suivante :

Lequel s'emploie dans la langue écrite ; soit par archaïsme, soit pour prévenir une équivoque lorsqu'on pourrait hésiter sur l'antécédent : *Il semble que la logique est l'art de convaincre de quelque vérité ; et l'éloquence un don de l'âme, lequel nous rend maîtres du cœur et de l'esprit des autres.*

La Bruyère (224)

Nous pouvons ajouter d'autres remarques dans le cadre de cette décolonisation du savoir du carcan de la tradition mystificatrice, mais comme l'espace manque ici, voir pour aller plus loin (RAKOTOMALALA, 2015).

5. Les modes du verbe

Les modes du verbe, réduits ici à l'indicatif, le subjonctif et l'infinitif, témoignent du passage du protolangage vers le langage. L'indicatif, comme son nom l'indique a pour racine le mot « index » qui sert au geste déictique de la main pour montrer les choses dans leur ontologie. Ce qui veut dire que le mode indicatif a pour mission de caractériser le référent de ce qui est dit dans la catégorie du réel. Nous parlons de catégorie du réel parce que nous sommes pris au spectacle linguistique dans le langage et même les fausses affirmations au mode indicatif sont une demande de croire à la vérité. Le subjonctif, par opposition à cela, est l'expression de la catégorie du possible comprise comme une alternative au réel. Enfin, le mode infinitif est l'exemple précis de ce que la grammaire s'est créée pour donner une cohérence au discours afin de pallier l'absence de référent aux sens physiques.

5.1 Les mode indicatif/subjonctif

La première remarque que nous apportons est que l'idée de phrase indépendante est une position heuristique. La pragmatique montre que tout énoncé est suspendu à son énonciateur qui accomplit un acte de langage lisible dans le préfixe performatif. Cette position est confirmée par l'analyse de la praxématique : Le fonctionnement linguistique tout entier s'organise autour de l'évidence du moi. Sans elle il partirait à la dérive. La vérité du monde, sous la véracité du message, se suspend au message. (LAFONT, 1978 : 178-79). On peut illustrer cela par un exemple. Lorsqu'on dit que *la terre est ronde*, on oublie très souvent que c'est Ératosthène qui l'a dit à titre d'affirmation : *Ératosthène affirme que la terre est ronde*. Mais comme l'affirmation a pour but de faire adhérer l'interlocuteur à la véracité du message, cette adhésion a pour effet de faire l'économie du préfixe performatif. Dès lors, nous pouvons dire que quand le préfixe performatif qu'il soit présent ou absent de la structure de surface présente l'énoncé comme vrai, on utilise le mode indicatif. Pour utiliser une terminologie nouvelle, la phrase matrice (phrase principale) est toujours au mode indicatif, source de tous les modes, la phrase enchâssée (subordonnée) peut être à l'indicatif ou au subjonctif. En revanche, quand le préfixe présente l'énoncé sous la forme de la catégorie du

désir, selon la formule « ainsi, mais pas encore » de (HEIDEGGER, 1927, p. 73), l'énoncé est au mode subjonctif. Ce mode montre encore que dans le langage, il n'y a que du langage parce qu'il exprime la catégorie du possible. Du coup, il est prouvé que le langage est une sémiosis (LAFONT, 1978) et non une mimésis.

5.2 Le mode infinitif

Puisque l'espace risque de manquer dangereusement dans cette communication, il nous faut aller immédiatement au but. Ce que nous dénonçons ici c'est cette règle absurde selon laquelle « Quand deux verbes se suivent, le second se met à l'infinitif » C'est une règle qui est propagée dans les classes de langue de mon pays et en plus elle a une position dominante sur le Web. Plutôt, c'est l'absence du sujet qui provoque l'infinitif comme le montrent les exemples suivants :

14. *Étudier est bon* (c'est le premier verbe qui est à l'infinitif)
15. *Cette fille qui danse semble sans os*
16. *Le poisson que je prépare vient du fleuve Onilahy*
17. *La boisson dont je m'occupe contient une fragrance captivante.*
18. *La femme à laquelle je pense ignore que je l'aime*

Lorsque j'ai exposé pour la première fois cette règle de l'infinitif, en 2016, devant mes collègues, j'ai été confronté à un lever de bouclier. Faisons tout de même remarquer que dans les relatives, chaque verbe a son sujet et leur position syntactique contredit absolument la règle que nous critiquons. Cette règle que nous critiquons prouve l'aberration de la méthode inductive qui est celle de la linguistique distributive qui se contente de dépouiller un corpus le plus vaste possible et ensuite d'établir des règles. L'origine de cette règle est une phrase du type (19) et qui doit être fortement majoritaire dans le corpus :

19. *Je veux manger une pomme*

Or (19) s'explique par une règle transformationnelle qui efface le sujet de la phrase enchâssée quand il est coréférentiel au sujet de la phrase matrice. Si les sujets sont différents, la phrase enchâssée se met au mode indicatif ou au mode subjonctif :

20. *Je sais que la pomme est mûre*
21. *Je veux qu'elle soit mangée*

Conclusion

On peut dire que le défaut d'application de la grammaire générative et la mise à l'écart de la pragmatique sont des freins à l'application du principe d'empirisme en ces trois points : la non-contradiction, l'exhaustivité et la simplicité. En tenant compte que la langue est l'interprétant final de toute sémiotique, sa connaissance doit être privilégiée selon une pédagogie sans contradiction et aussi simple que possible et surtout son étude ne doit pas se confondre avec l'étude du référent. Ainsi, rappelons pour mémoire que l'objet indéfini, même

s'il est placé avant le verbe, ne peut pas provoquer l'accord du participe passé, à cause de la présence de la préposition "de" dans sa structure profonde. Pareillement, il faut oublier la règle selon laquelle "quand deux verbes se suivent, le second se met à l'infinitif" car c'est un autre mécanisme qui provoque l'infinitif : l'absence du sujet. Enfin, il est très important de souligner qu'une classe de langue n'a pas pour but d'étudier le contenu d'un texte mais de faire découvrir la syntaxe. Il faut laisser aux autres disciplines l'étude du contenu du texte

Références bibliographiques

- Aristote. (1857 [1856]). Rhétorique. Paris: A. Durand, Libraire
- Benveniste, E. (1982[1966]). Problèmes de linguistique générale, I. Paris: Gallimard
- Bialystock, E. & al. (2003). Critical evidence: a test of the Critical-Period Hypothesis for Second-Language Acquisition, *American Psychological Society*, 31-38
- Dubois, J. & Lagane, R. (2017 [1964]). Larousse Grammaire. Paris: Larousse.
- Dubois, J. & al. (1961). Grammaire française, Paris: Larousse.
- Duteil, S. (2009). Enseignements coloniaux. Madagascar, 1896-1960, *Histoire*. [En ligne], consultable sur URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01104576/document>
- Grevisse, M. (1997[1993]). Le bon usage, Paris: Ducolot.
- Heidegger, M. (1927). Etre et Temps, Fribourg.
- Hjelmslev, L. (1968-1971). Prologomènes à une théorie du langage, Paris: éditions de Minuit
- Kayne, S. R. (1977 [1975]). Syntaxe du français: le cycle transformationnel, Paris: Seuil
- Lafont, R. (1978). Le travail et la langue, Paris: Flammarion.
- Lenneberg, E. H. (1967). Biological Foundations of Language, New York: Wiley
- Pichon, J., & Wagner, R. L. (1991). Grammaire du français classique et moderne, Paris: Hachette
- Rakotomalala, J. R. (2015 [2004]). Trace narrative de l'illocution et fuite du réel extralinguistique: cas du français et du Malgache. [En ligne], consultable sur URL : <http://hal-auf.archives-ouvertes.fr/tel-012388655>
- Rakotomalala, J. R. (2015). <http://hal-auf.archives-ouvertes.fr/tel-012388655>. [En ligne], consultable sur URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03225575/document>